



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais d'optique

Question écrite n° 59042

Texte de la question

M. Alain Chrétien interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le financement de la loi santé présentée le 19 juin 2014. Le programme de stabilité prévoit 10 milliards d'euros d'économies pour l'assurance maladie sur la période 2015-2017. Or la loi présentée le 19 juin 2014 par Mme la ministre prévoit de nouvelles dépenses coûteuses qui ne sont pas chiffrées et dont le mode de financement n'est pas expliqué. Il pense notamment au développement de programmes de formation des jeunes, à la création d'un Institut pour la prévention ainsi qu'à la mise en place de plateformes territoriales. Il s'interroge également sur la manière dont le Gouvernement compte garantir aux personnes modestes des prix accessibles pour les produits de santé tels que les lunettes. Aussi, il lui demande de bien vouloir indiquer le mode de financement relatif aux mesures prévues par le projet de loi santé.

Données clés

Auteur : [M. Alain Chrétien](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59042

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5688

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)